

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 15 SEPTEMBRE 2026

Date de la convocation : 9 septembre 2026

transmise le : 9 septembre 2026

Membres élus : 27

en fonction : 27

présents : 24

Sous la présidence de Monsieur Mathieu TAESCH, Maire

En présence de : MAECHLING Caroline, MISCHLER Guy, DEBRIE Béatrice, RIEDINGER Claude, GRATHWOHL Mélanie, BOPP Olivier, ENRICI Marie-Claire, BILGER Denis, MISCHLER Stéphane, KLEIN Alain, ECKERT Sylvia, MAGNUS Patrice, BISCHOFF Véronique, RIEDINGER Joanne, RIEGEL David, KOEHL Christophe, MARTZ Anne-Hélène, OFFERLE Cyrille, GRATHWOHL Nathalie, NOBLET Florence, FUCHS Denis, GEISSLER François, ARNDT Hélène

Excusé ayant donné procuration : GRASSER Laëtitia à ECKERT Sylvia, RIEDINGER Marisa à BISCHOFF Véronique, DAUGER Thomas à MAECHLING Caroline

Secrétaire de séance : BISCHOFF Véronique

2026 068 – Admission de non-valeur

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 1612-15 et suivants ;

Vu le procès-verbal de carence établi par l'huissier du Trésor Public ;

Considérant que le comptable public a épuisé toutes les voies de recouvrement pour les créances concernées ;

Considérant que les titres irrécouvrables sont relatifs à des recettes municipales non perçues malgré les procédures engagées ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Admet** en non-valeur les créances irrécouvrables pour un montant total de 3 072.36 euros;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Pour extrait conforme à Hoerdt, le 25.09.2026

Publié le 25.09.2026

Transmis à la Préfecture le 25.09.2026

Certifié exécutoire

Le secrétaire de séance
Véronique BISCHOFF



Le Maire
Mathieu TAESCH

